

COGECO CONNEXION INC.
Modalités particulières – Solutions d'affaires
Annexe – Points d'accès Wi-Fi illimité
Dernière mise à jour: le 8 juin 2018

1. **Paramètres de performance.** Cogeco peut définir, à son entière discrétion, les paramètres de fonctionnement et les autres aspects des Services Wi-Fi publics, dont notamment, la vitesse de débit binaire de transmission des données, les niveaux de qualité de service, le nombre d'utilisateurs finaux du Wi-Fi pris en charge, les niveaux de service à la clientèle et de soutien technique, les mesures de sécurité et d'autres caractéristiques des Services Wi-Fi publics.
2. **Connexion au compte.** Cogeco recommande de modifier le mot de passe pour accéder au compte des Services tous les 90 jours. Le Client est responsable de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des informations d'identification pour la connexion au compte du Client.
3. **Interruption du Service.** Si le Client souhaite effectuer des travaux dans ses locaux pouvant porter atteinte à l'Équipement, il transmettra, sauf en cas d'urgence, un préavis écrit d'au moins quatre-vingts (90) jours à Cogeco. Une « urgence » désigne une situation exigeant des travaux que le Client ne pouvait pas raisonnablement prévoir. Si les travaux du Client nécessitent une modification ou le déplacement de l'Équipement, cette modification ou ce déplacement sera effectué par Cogeco aux frais du Client, après entente à cet effet entre les parties.
4. **Publicité de Cogeco.** Le Client octroie à Cogeco le droit d'annoncer la participation du Client et de promouvoir les lieux du Client à titre de Service Wi-Fi public. Le Client octroie à Cogeco une licence non exclusive, sans redevances, permettant l'utilisation des noms, marques de commerce et logos du Client dans le cadre d'une telle annonce ou promotion.
5. **Publicité du Client.** Le Client convient d'utiliser le matériel de marketing fourni par Cogeco uniquement à l'intention des utilisateurs finaux des Services Wi-Fi publics et uniquement sur les lieux où ces Services sont fournis. Le Client ne peut modifier le matériel de marketing fourni par Cogeco ou utiliser les marques de commerce de Cogeco sans le consentement préalable écrit de Cogeco.